

Une charte pour utiliser l'IA en SPSTI en toute sérénité

Ressources :

- ▶ La charte encadrant les usages de l'IA, qui peut être adossée à la charte informatique des SPSTI, est disponible sur le site de Présanse, rubrique ▶ Ressources ▶ Organisation, SI et RH ▶ Systèmes d'Information.

Un levier de transformation, mais sous contrôle

L'intelligence artificielle (IA), outil informatique performant qui transforme nos façons de travailler, automatise, anticipe, rédige et libère du temps pour l'essentiel, **représente une opportunité majeure pour accélérer la transformation** des SPSTI, à condition d'être intégrée avec prudence et responsabilité.

Des risques à maîtriser

L'usage de l'IA comporte des défis :

- ▶ **Garantir un usage au service de l'humain**, en soutien aux missions de prévention, de suivi et de santé au travail,
- ▶ **Protéger les données sensibles**, notamment le secret médical,
- ▶ **Prévenir les biais et les erreurs**, sources d'inégalités, de discrimination ou de décisions erronées.

Ces enjeux imposent un cadre clair et sécurisé pour éviter toute dérive.

La charte de l'usage de l'IA : un cadre éthique et opérationnel

Pour accompagner les SPSTI, Présanse propose une charte IA qui **encadre les usages de l'IA, pose les règles et usages interdits, et protège ainsi les données confidentielles**.

Ses objectifs sont triples :

- ▶ **Sensibiliser** : expliquer l'IA, ses opportunités et ses limites,
- ▶ **Cadrer** : poser les règles et les interdits,
- ▶ **Ouvrir** : permettre des expérimentations en confiance.



Charte d'usage de l'Intelligence Artificielle dans les SPSTI

La charte IA s'articule autour de **10 grands principes** pour un **usage raisonné et raisonnable de l'IA** en SPSTI :

1. Supervision Humaine

Ne jamais laisser une IA décider à la place d'un professionnel. Toute utilisation de l'IA doit être contrôlée, validée et assumée par un humain.

2. Protection des données médicales

Ne jamais communiquer de données personnelles ou de santé à une IA non sécurisée. Toute information sensible doit rester confidentielle et protégée.

3. Transparence et explicabilité

Ne pas utiliser d'IA dont le fonctionnement est opaque. Tout outil d'IA doit être compréhensible, traçable et explicable par ses utilisateurs.

4. Équité et non-discrimination

Ne jamais utiliser une IA sans vérifier qu'elle ne produit pas de biais ou d'inégalités. Une IA ne doit pas défavoriser une personne en raison de son âge, de son sexe ou de son métier.

5. Responsabilité et traçabilité

Ne pas utiliser l'IA sans savoir qui en est responsable. Toute décision issue d'un outil d'IA doit pouvoir être justifiée, tracée et validée par un humain.

6. Gouvernance

Ne pas déployer l'IA sans gouvernance claire. Chaque SPSTI doit définir qui contrôle, valide et suit les usages de l'IA.

7. Usage proportionné et utile

Ne pas utiliser l'IA par effet de mode. Tout usage doit répondre à un besoin concret, validé et utile à la prévention et à la santé au travail.

8. Sécurité et fiabilité

Ne jamais déployer une IA sans contrôle de sécurité préalable. Toute solution doit être vérifiée, testée et conforme avant utilisation.

9. Formation et accompagnement

Ne pas laisser les équipes utiliser l'IA sans formation adaptée. Chaque professionnel doit comprendre les limites et les risques des outils avant leur usage.

10. Éco-responsabilité

Ne pas utiliser l'IA inutilement. Chaque usage doit être justifié et évaluer son impact environnemental et énergétique.

Chacun de ces principes fait l'objet d'un article de la charte composé de :

- ▶ L'énoncé du grand principe,
- ▶ La description de la problématique ou du risque encouru,
- ▶ La bonne pratique concrète à adopter.

Article 1 : Supervision Humaine

Ne jamais laisser une IA décider à la place d'un professionnel. Toute utilisation de l'IA doit être contrôlée, validée et assumée par un humain.

L'intelligence artificielle ne doit **en aucun cas se substituer au jugement d'un professionnel de santé ou d'un membre du personnel administratif compétent**. Aucune décision, analyse ou recommandation produite par une IA ne doit être utilisée sans **validation humaine préalable**, adaptée à la nature de l'usage.

Ignorer cette supervision reviendrait à transférer la responsabilité de décisions à un outil non conscient, ce qui est contraire aux obligations légales et déontologiques des SPSTI. Le maintien d'une supervision humaine garantit la **responsabilité médicale et administrative**, et préserve la **confiance des entreprises et des travailleurs** dans les dispositifs proposés.

Bon réflexe à adopter

Avant d'utiliser ou de diffuser une information issue d'un outil d'IA, vérifier **systématiquement son exactitude et la valider avec un professionnel compétent** (médecin, préventeur, ou agent administratif selon le cas).

De manière pragmatique et selon une typologie d'usages, le dernier chapitre de la charte **indique clairement les situations dans lesquelles utiliser ou ne pas utiliser l'IA.**

V – Quand utiliser... et quand ne pas utiliser l'IA

Typologie d'usage	Utiliser l'IA pour	Ne pas utiliser l'IA pour
-------------------	--------------------	---------------------------

Un outil pour agir, pas une contrainte

La charte IA n'est pas un frein, mais un **levier de confiance**. Elle permet d'utiliser l'IA pour ce qu'elle fait de mieux : automatiser les tâches répétitives, générer des documents, optimiser la planification, en vue de redonner du temps aux professionnels pour leur cœur de métier. L'avenir n'est pas « IA ou humain », mais **IA et humain**, dans un cadre sécurisé et éthique. ■



“ Ne jamais laisser une IA décider à la place d'un professionnel. Toute utilisation de l'IA doit être contrôlée, validée et assumée par un humain. ”